

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2026\_006**

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement permanent annuel**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise CITEOS en date du 6 janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réparations, d'entretiens et de suivi, sur le réseau électrique. Sur l'ensemble du territoire de la commune de Scionzier.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la circulation peut être perturbée ponctuellement. Des alternats manuels ou par feux tricolores peuvent être mis en place afin de sécuriser les différentes interventions **durant l'année 2026**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CITEOS.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 06/01/2026

